



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

terrorisme

Question écrite n° 94032

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les tentatives diverses d'actes de terrorisme qui ont eu lieu ces derniers jours notamment sur le territoire européen. Sans remettre en cause l'impérative nécessité de prendre ces manifestations très au sérieux pour garantir la sécurité de nos concitoyens, il ne faudrait pas pour autant qu'une psychose terroriste s'installe sur le territoire. Elle lui demande de lui indiquer quel dispositif de communication il compte mettre en place pour rassurer la population.

Texte de la réponse

La menace terroriste qui pèse sur la France comme sur d'autres pays est réelle, élevée et permanente. La tentative d'attentat sur le vol Amsterdam - Détroit du 25 décembre 2009 comme d'autres exemples plus récents en témoignent : le colis piégé destiné au Président de la République en provenance d'un mouvement de l'ultra-gauche grecque, l'envoi aux États-Unis depuis le Yémen de colis piégés, les messages d'Al-Qaïda et d'Al-Qaïda au Maghreb islamique menaçant spécifiquement la France. Elle vise le territoire national comme nos intérêts et nos ressortissants à l'étranger, en Afghanistan et au Sahel notamment, où quatre Français ont perdu la vie depuis un an, tandis que plusieurs de nos compatriotes sont détenus en otage. Aux mois de septembre, d'octobre et de novembre 2010, des informations portant sur des menaces visant l'Europe ont justifié une vigilance accrue et toutes les mesures opérationnelles nécessaires pour prévenir et répondre à la menace terroriste ont été mises en oeuvre. Face à cette situation, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration s'est adressé régulièrement aux Français, que ce soit par des interventions dans les médias ou devant la représentation nationale. Répondant à une exigence démocratique, le ministre de l'intérieur a en effet tenu à informer, sans alarmer, les Français de cette menace, qui ne doit être ni sous-estimée ni surestimée, comme il a souhaité que le renforcement de la vigilance se fasse en toute transparence, pour que la population soit informée des mesures mises en oeuvre. Sans recourir au sensationnalisme ni à la peur, et sans porter atteinte à la confidentialité de certaines actions, il est en effet de la responsabilité morale de l'État d'informer la population des risques qui pèsent sur la France. Cette démarche répond aussi à la conviction que la sécurité est l'affaire de tous, car la vigilance des citoyens est un atout important pour prévenir des attaques terroristes, ainsi qu'en a témoigné l'alerte donnée par un particulier sur la présence d'un véhicule suspect à Times Square, dans la ville de New York, au printemps dernier, qui a permis d'éviter un attentat. Le ministre continuera, chaque fois que nécessaire au regard de l'évolution de la menace terroriste, d'informer les Français sur ce danger, comme sur la mobilisation totale et permanente des services de sécurité et de renseignement, au premier rang desquels la direction centrale du renseignement intérieur.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94032

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12617

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4536